

28ème RALLYE NATIONAL DU SAINT ÉMILION

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et Communes traversées par le RALLYE NATIONAL DU SAINT EMILION, que nous pouvons organiser cette édition.

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE **LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS**

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par l'organisation, et l'article 6.2. « Reconnaissances » du règlement sera strictement appliqué, notamment : reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages (3 passages maximum) = **DÉPART REFUSÉ.**

Nous comptons sur votre compréhension

L'avenir des rallyes dépend de votre attitude et de votre comportement responsable.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 25 Mars 2019
Ouverture des engagements : Lundi 25 Mars 2019
Clôture des engagements : Lundi 20 Mai 2019 Minuit cachet de la poste faisant foi
Parution du carnet d'itinéraire : Disponible les 25 Mai – 26 Mai – 30 Mai de 9h00 à 17h00
..... Et le 31 Mai de 9h00 à 12h00 Cave Coopérative - PUISSEGUIN
Dates et heures des reconnaissances : 25 Mai de 09h00 à 17h00 – 26 Mai de 09h00 à 17h00
..... 30 Mai de 09h00 à 19h00 – 31 Mai de 09h00 à 13h00
Vérifications des documents le : 31 Mai 2019 à 14h30 Lieu : Cave Coopérative PUISSEGUIN
Vérifications des voitures le : 31 Mai 2019 à 14h30 Lieu : Cave Coopérative PUISSEGUIN
Mise en place du parc de départ le : 31 Mai 2019 à 15h00 Lieu : Cave Coopérative PUISSEGUIN
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 31 Mai 2019 à 19h00 Lieu : Cave Coopérative PUISSEGUIN
Publication des équipages admis au départ le 31 Mai 2019 à 20h30 Lieu : Cave Coopérative PUISSEGUIN
Publication des heures et ordres de départ le 31 Mai 2019 à 20h30 Lieu : Cave Coopérative PUISSEGUIN

Briefing des pilotes :.....Briefing écrit remis sous émargement lors des Vérifications Administratives
Départ de : Cave Coopérative PUISSEGUIN, Samedi 1er Juin 2019 à 08h00 première voiture
Arrivée à : Podium Cave de PUISSEGUIN, Samedi 1er Juin 2019 à 21h57 première voiture
Vérification finale le : 1^{er} Juin 2019 à partir 21h57 : Garage PAYNAUD à LUSSAC 33570
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le :..... Samedi 1er Juin 2019 : Podium Cave Coopérative PUISSEGUIN
30 minutes maxi après l'arrivée du dernier concurrent.
Remise des prix le :..... Dimanche 2 Juin 2019 à 10h15 Podium Cave Coopérative PUISSEGUIN

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Circuit de Mérignac organise le **28^{ème} Rallye National du Saint Émilion** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud** sous le numéro **13** en date du 21/02/2019 et par la **FFSA** sous le permis d'organiser numéro **149** en date du 25/02/2019

Comité d'Organisation

Président :Jean-Michel COURJEAU
Membres : Jean-Michel PASQUON, Frédéric DUCROCQ, Dominique CAMILLE, Jean-Paul VITRAC, Pierre MEUNIER, Sylvie NOEL, Stéphane FELARD, Gilles MERIAS, Nathalie MIGNON, Paul-Auguste SAURUE, Thierry FELARD, Patrick RIVES, Frédéric GONGALVES, Mickaël CHAUTEAU, Marie-Audrey LORENZON, Gregory PHILIPPEAU, Jean-Claude SOUARES, Nathalie SOUARES, Michèle PORTE, Michel SAURUE
Secrétariat du Rallye : Jean-Michel COURJEAU 466 ROUTE DU BOIS 32400 RISCLE
Téléphone : 06.12.90.50.47 - Mail : jeanmichelcourjeau@laposte.net
Permanence du Rallye : le 31 Mai 2019 de 09h00 à 20h00
et le 1^{er} Juin 2019 de 08h00 à 23h00 Cave coopérative de PUISSEGUIN

Organisateur technique

Nom :ECURIE KEN DATEN
Adresse : Mairie de PUISSEGUIN 33570 PUISSEGUIN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :
Président du collège :GUILLIER Gilles 2504/1507
Membres : JECKER Renée 11119 / 1004 - FOURCADE Annie 15323/1006
Directeur de Course : LORRE Joseph 10395/1202
Directeur adjoint..... TEILLARD Laurent 10182 /1705
Directeur de Course Adjoint PC : ES 1 BATTE Pascal 28230 /0805
..... ES 2 BOUCHON Françoise 17644 / 1004
..... ES 3 MARTIN Josette 75/1609
Directeur de Course Adjoint Délégués : ES 1 BONNAUD Alain 4481 / 1018
..... ES 2 DANIEL Philippe / 1004
..... ES 3 DESMOULINS Roger 4799 /1722
Médecin :RIGOBERT Jean-Pierre 7967/1110

Commissaire Technique Responsable : FOURCADE Alexandre 28760 / 1006
Commissaires Techniques Adjointes : EVRARD Maxime 175310/0510
..... LARQUEY Serge 8454 / 1006
..... LAFOND Bernard 14448/1101
..... BUREAU Jean-Raphael 15302/0914
..... PETINGER Jean-Marc 236553/0914
..... LOUIS Alexandre 237076 / 1006
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : MEYER Michelle 2979/1110
..... FOURCADE Jean-François 8460 / 1006
..... CHABERNAUD Gilles 13554/1101
Juges de faits GOUR Guillaume 49955 / 1004
Sécurité rallye BLUTEAU Daniel 2974/1110

1.2P. ELIGIBILITE

Le 28ème Rallye National du SAINT EMILION compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2019 **coeff.3**

Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine sud 2019

Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine sud 2019

Le challenge les Notes d'or 2019

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

Le Vendredi 31/05/ 2019 de 14h30 à 19h30 Cave de PUISSEGUIN

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **28ème RALLYE NATIONAL DU SAINT EMILION** doit adresser à **Jean-Michel COURJEAU 466 ROUTE DU BOIS 32400 RISCLE** (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le Lundi 20 Mai 2019 à minuit**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **420 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **840 €**
- **Réduction** : pour les équipages complets (pilote et co-pilote) licenciés **ASACM 1004** : **360€**
(**30€ ORGANISATEUR** et **30€ ASACM**) **Contrôle aux vérifications administratives.**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (**chèque à l'ordre de « ECURIE KEN DATEN » encaissé après le rallye**). Pour les inscriptions par fax ou par mail les droits d'engagement seront à envoyer par courrier pour la confirmation de votre inscription.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye, si le nombre d'engagés était inférieur à : **40 VOITURES**.

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, **le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel www.asacm.com**

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.3.1P. L'ordre de départ sera établi selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Pour la deuxième section l'ordre des départs sera établi selon le classement de l'ES1 hors pénalités routières de la première section. (En cas d'annulation de l'ES1, ce sera celui de la première ES courue)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc prévu au road book,

Un seul véhicule d'assistance sera autorisé par concurrent. Aucun autre véhicule ne pourra se trouver dans le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 28^{ème} RALLYE NATIONAL DU SAINT EMILION représente un parcours de **225.100 km**

Il est divisé en **1 étape et 5 sections**.

Il comporte **14 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **135.2.km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-4-7-10- PUISSEGUIN - MONBADON 9.300 KM

ES 2-5-8-11-13TAYAC - PETIT PALAIS et CORNEMPS 9.000 KM

ES 3-6-9-12-14LA TUILERIE - LUSSAC 10.600 KM

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- Samedi 25 Mai 2019 de 09h00 à 17h00
- Dimanche 26 Mai 2019 de 09h00 à 17h00
- Jeudi 30 Mai 2019 de 09h00 à 19h00
- Vendredi 31 Mai 2019 de 09h00 à 13h00

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 uniquement

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : **Conforme au règlement standard F.F.S.A.**

Chef de poste : **Conforme au règlement standard F.F.S.A.**

7.5.20P SEANCE DE MISE AU POINT « Base d'essai »

Une séance d'essai sera organisée le Vendredi 31 Mai 2019 de 15 h 00 à 18 h 00, au nord de PUISSEGUIN sur la commune de LUSSAC sur une distance de 1,750 Km environ dans les conditions de sécurité d'une épreuve spéciale.

Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **70 Euros**. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement, après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas les coordonnées (Nom, Prénom et numéro de Licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Les pilotes doivent être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. (4 passages maximum) Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications administratives et d'avoir récupéré, pour apposition, les "numéros d'identification".

IMPORTANT : Un commissaire technique sera présent pour vérifier à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

IMPORTANT : Concernant la zone d'assistance sur le site de l'ancien camping L'OASIS parking propriété de L'OASIS, un seul véhicule de moins de 3,5 tonnes sera autorisé par équipage. Le stationnement est rigoureusement interdit sur tout le territoire de la commune sauf au niveau de l'espace prévu à cet effet. Un road book spécifique sera distribué aux concurrents pour se rendre dans cette zone et ensuite pour aller à la zone base d'essai.

7.7P PRESENTATION DE PLUSIEURS PILOTES A UNE SEANCE D'AUTOGRAPHES

Vendredi 31 Mai 2019 de 18h00 à 18h30 à l'espace VIP sur le parking de la cave coopérative de PUISSEGUIN, et sur demande de l'organisateur, les pilotes intéressés (4 ou 5) seront conviés à une séance d'autographes (changement d'équipages chaque année).

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard FFSA

PRIX CUMULABLES	
Classement SCRATCH	1 er : 800€ 2ème : 500€ 3ème : 300€
Classement GROUPE	
plus de 10 Partants	1 er : 250€ 2ème : 150€ 3ème : 100€
De 6 à 10 Partants	1 er : 250€ 2ème : 150€
Moins de 6 Partants	1 er : 250€
Classement Classe	
plus de 10 Partants	1 er : 420€ 2ème : 200€ 3ème : 100€ 4ème : 50€
De 8 à 10 Partants	1 er : 420€ 2ème : 200€ 3ème : 100€
6 et 7 Partants	1 er : 420€ 2ème : 200€
De 1 à 5 Partants	1 er : 210€
Equipage féminin (100%)	1 er : 420€

COUPES Des coupes récompenseront :

- Les trois premiers équipages du classement général.
- Le premier de chaque GROUPE.
- Le premier de chaque CLASSE
- Le premier équipage 100% féminin

Chaque équipage classé et présent à la remise des prix recevra des produits du terroir (vins)

Les chèques seront envoyés par courrier la semaine qui suit.

La remise des prix se déroulera le : Dimanche 02 Juin 2019 à 10h15 au podium d'arrivée sur le site de la cave coopérative de PUISSEGUIN.

EPREUVES SPECIALES

**PREMIERE SECTION Le SAMEDI 01 JUIN 2019 à partir de 09h00
PARC FERME PUISSEGUIN - PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN**

47,800 Kms comprenant Trois épreuves spéciales totalisant 28,900 Km

ES 1 : PUISSEGUIN -MONBADON	Départ : Bel air	Arrivée : Guibeu	9.300 Km
ES 2 : TAYAC - PETIT PALAIS	Départ : La borie	Arrivée : Petit palais	9.000 Km
ES 3 : LA TUILERIE - LUSSAC	Départ : La tuilerie	Arrivée : Lussac	10,600 Km

**DEUXIEME SECTION
PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN - PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN**

47.800 Kms comprenant Trois épreuves spéciales totalisant 28,900 Km

ES 4 : PUISSEGUIN -MONBADON	Départ : Bel air	Arrivée : Guibeu	9.300 Km
ES 5 : TAYAC - PETIT PALAIS	Départ : La borie	Arrivée : Petit palais	9.000 Km
ES 6 : LA TUILERIE - LUSSAC	Départ : La tuilerie	Arrivée : Lussac	10,600 Km

**TROISIEME SECTION
PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN - PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN**

47.800 Kms comprenant Trois épreuves spéciales totalisant 28,900 Km

ES 7 : PUISSEGUIN -MONBADON	Départ : Bel air	Arrivée : Guibeu	9.300 Km
ES 8 : TAYAC - PETIT PALAIS	Départ : La borie	Arrivée : Petit palais	9.000 Km
ES 9 : LA TUILERIE - LUSSAC	Départ : La tuilerie	Arrivée : Lussac	10,600 Km

**QUATRIEME SECTION
PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN - PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN**

47.800 Kms comprenant Trois épreuves spéciales totalisant 28.900 Km

ES 10 : PUISSEGUIN -MONBADON	Départ : Bel air	Arrivée : Guibeu	9.300 Km
ES 11 : TAYAC - PETIT PALAIS	Départ : La borie	Arrivée : Petit palais	9.000 Km
ES 12 : LA TUILERIE - LUSSAC	Départ : La tuilerie	Arrivée : Lussac	10,600 Km

**CINQUIEME SECTION
PARC DE REGROUPEMENT PUISSEGUIN - PARC FERME PUISSEGUIN**

33.900 Kms comprenant Deux épreuves spéciales totalisant 19.600 Km

ES 13 : TAYAC - PETIT PALAIS	Départ : La borie	Arrivée : Petit palais	9.000 Km
ES 14 : LA TUILERIE - LUSSAC	Départ : La tuilerie	Arrivée : Lussac	10,600 Km

Soit une longueur totale du rallye de 225.100 Kms comportant 14 épreuves spéciales totalisant 135.200 KM Soit 60% d'ES